



Objet : La lettre de la continuité pédagogique – Edition du samedi 1^{er} mai 2021

Madame, Monsieur,

Le Principal
Y.NAZON

Secrétariat
V.REVEL

Réf N° ...
Affaire suivie par :

Téléphone
04 74 86 34 60
Télécopie
04 74 86 49 05

Mél : ce.0382043p@ac-grenoble.fr

BP 10417
38550 Saint Maurice
l'Exil

Conformément au calendrier annoncé début avril 2021, **TOUS les élèves du collège Frédéric Mistral reprendront leurs cours en PRESENTIEL à compter de ce lundi 3 mai 2021 8 heures selon leurs emplois du temps.**

I. ACCUEIL DE TOUS LES ELEVES A COMPTER DU LUNDI 3 MAI 2021

L'accueil des élèves au collège se fera dans le respect du protocole sanitaire en vigueur depuis le 1^{er} février 2021.

Son application reprendra les mesures mises en place avant la période du distanciel d'avril 2021, à cela près des conditions de fermeture des classes.

Les mesures majeures sont :

- **Application stricte des gestes barrières**
- Aération régulière des locaux
- Distanciation de 2 mètres à la cantine (Les cours de 11 heures à 12 heures seront libérés avec un jour = un niveau)
- Pour les cours d'EPS, la pratique à l'intérieur n'est pas autorisée jusqu'à nouvel ordre, y compris les activités de "basse intensité" et les activités aquatiques dans les piscines
- **Information immédiate au service Vie scolaire du collège si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, en précisant le cas échéant si un variant a été détecté, ou si l'élève a été identifié contact à risque.**

II. APPARITION D'UN CAS CONFIRME DANS LA CLASSE

II.1 FERMETURE DE LA CLASSE

La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves conduit à la fermeture dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain, de la classe concernée quel que soit le niveau (école maternelle, école élémentaire, collège ou lycée) pour une durée de 7 jours. Les responsables légaux des élèves sont immédiatement informés. Cette information vaut justificatif de la suspension de l'accueil des élèves.

Une fermeture de la classe est également mise en oeuvre dès qu'un élève est identifié comme contact à risque d'un parent, d'un membre de la fratrie ou de toute personne vivant dans le même foyer que lui contaminé par une variante sud-africaine ou brésilienne.

II.2 MISE EN PLACE DU DISTANCIEL

Dès que la fermeture de la classe est prononcée, tous les élèves de la classe poursuivront leurs cours en distanciel pour une durée de 7 jours suivant les mêmes modalités que lors du distanciel d'avril 2021.

Par exemple, si une classe est fermée le mercredi, les élèves poursuivront leurs cours en distanciel le jeudi dans les matières Sciences de La Vie et de le Terre, Physique-Chimie et Technologie.

A toutes fins utiles, je vous transmets le calendrier des matières :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Histoire Géographie	Mathématiques Arts plastiques Ed. Musicale	Anglais Espagnol Ou Italien Ou Allemand	SVT Technologie Physique - Chimie	Français EPS

II.3 RETOUR AU COLLEGE

A l'issue de la période de fermeture de la classe, les responsables légaux des élèves devront attester sur l'honneur de la réalisation d'un test par l'élève et du résultat négatif de celui-ci. **En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire de l'élève sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours.**

Je souhaite à chacun des élèves une bonne reprise des cours dans les locaux du collège ainsi qu'une bonne fin d'année scolaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Chef d'établissement

Yann NAZON